

Gaz toxiques : l'employeur doit prévenir avant l'accident

Une jurisprudence utile pour les agents territoriaux

Des agents protégés, des services publics plus sûrs !

1 Une agente territoriale effectue des relevés de gaz sur un site de baignade.



2 Les concentrations dépassent les seuils couverts par les protections fournies.



3 L'agente est intoxiquée.



4 Le tribunal constate plusieurs défaillances :



5 Le juge retient l'entière responsabilité de l'employeur public.



6 Ce qu'il faut retenir

